

Imposons la négociation immédiate pour un cessez-le-feu! Retour immédiat des jeunes dans leurs foyers!

Le 2 janvier 1956, le peuple français a manifesté clairement, par son vote, son hostilité à la poursuite de la guerre d'Algérie.

Le 6 février, une faible minorité de fascistes, aux ordres des colons milliardaires, manifestant dans les rues d'Alger, a imposé sa volonté au gouvernement. Celui-ci n'a cessé depuis de reculer devant les colonialistes, engageant toujours davantage le pays dans la guerre.

Le 12 mars, le Parlement, capitulant à son tour devant les milliardaires d'Alger, votait les pouvoirs spéciaux. Une majorité allant de Jacques Duclos à Antoine Pinay, de P. Mendès-France à Roger Duchet se prononçait pour l'intensification de la guerre.

Et maintenant, les classes sont rappelées les unes après les autres. Par dizaines de mille, les jeunes partent. 400.000 bientôt! Et les porte-paroles des colons réclament déjà que l'on rappelle cinq classes de réservistes. Cependant, les listes de mort s'allongent chaque jour.

Les atteintes aux libertés démocratiques se multiplient. Le journaliste Claude BOURDET est poursuivi. Le journal « L'Humanité » est saisi. Le « Libertaire », organe de la F.C.L., également. L'hebdomadaire trotskyste « La Vérité » est saisi cinq fois en sept semaines. Quatre dirigeants du P.C.I. (trotskyiste) : Gérard Bloch, Stéphane Just, Pierre Lambert, Daniel Renard sont poursuivis.

Mais les jeunes, partout, manifestent.

A Grenoble, les civils se sont joints à eux.

C'est un exemple à suivre. Partout, les « civils » doivent soutenir les rappelés.

Il faut agir tous ensemble! Il faut coordonner les actions locales à l'échelle de la région et du pays tout entier.

LES JEUNES VEULENT RESTER CHEZ EUX!

LES JEUNES DU CONTINGENT, LES RAPPELES VEULENT RENTRER.

ASSEZ DE PALABRES! ASSEZ DE PETITIONS! ASSEZ DE DELEGATIONS POUR RIEN! ASSEZ DE JOURNEES « D'ACTION » SANS ACTION, ASSEZ DE BAVARDAGES!

Une minorité infime de fascistes, manifestant dans les rues d'Alger, a pu imposer sa volonté au gouvernement, au Parlement et au pays.

Le peuple veut manifester sa volonté de paix, sa volonté de voir les jeunes rentrer chez eux sans délai; il veut manifester sa volonté de voir s'ouvrir immédiatement des négociations pour un cessez-le-feu. Le Parlement va discuter la politique à suivre en Algérie.

Que le peuple lui fasse connaître sa volonté!

Il y a un moyen de l'imposer :

Que les organisations ouvrières qui affirment être favorables à la paix, appellent le peuple de Paris à se rassembler pendant le débat.

tous devant le Palais - Bourbon!

Interview d'un commissaire politique de l'Armée de Libération Nationale

Ce document est reproduit du bulletin *Inter-Afrique Presse*, édité par Claude Gérard. Au moment où l'ouverture de négociations pour un cessez-le-feu est exigée par les masses populaires, « LA VERITE » estime indispensable de le porter à la connaissance de l'opinion publique. La journaliste Claude Gérard a récemment séjourné dans les maquis algériens.

— Quels sont les points du territoire algérien sur lesquels l'Armée de Libération est implantée ? Et il y a-t-il des noms déjà connus de la presse parmi les chefs, tels par exemple Zirout Youcef, Ben Boulaïd, Bélounis, Si Rabah, etc ?

— L'A.L.N. s'est petit à petit implantée sur tout le territoire algérien. Chaque zone de maquis est commandée par un chef. La presse ne connaît que ceux dont les noms ont été révélés au début de l'insurrection, les autres ne tiennent pas à se faire connaître.

— Puis-je vous demander de me donner une idée de l'importance de l'A.L.N. ?

— Personne n'est en mesure de préciser les effectifs de l'A.L.N. qui s'accroissent tous les jours, mais l'on peut affirmer en tout cas qu'ils sont plusieurs fois supérieurs aux chiffres donnés par la presse colonialiste.

— Avez-vous dans l'Armée de Libération une unité de commandement ?

— Le commandement militaire de chaque zone est autonome. Mais il existe un état-Major de Liaison qui transmet des instructions aux différents maquis.

— Pour les décisions importantes, les chefs des différentes zones se réunissent. Ces réunions sont toujours restreintes en raison des difficultés.

— Quels sont à votre connaissance les secteurs qui sont exclusivement contrôlés par le Front de Libération Nationale ?

— Les maquis de Grande Kabylie où d'ailleurs une lutte d'influence se manifeste vivement. Même dans ces maquis dont les chefs sont hostiles au MNA, les combattants sont fidèles à Messali Hadj.

— Quels sont les liens de l'Armée de Libération avec le M.N.A. ?

— L'Armée de Libération Nationale est en relation directe avec le Mouvement National Algérien (M.N.A.).

— Pourriez-vous me dire en quelques mots comment l'Armée de Libération s'est formée ?

— Dès que l'insurrection du 1er novembre 1954 a éclaté, la plupart des militants MTLD qui ont échappé à la répression ont rejoint les maquis et ont appelé le peuple à la lutte pour sa libération. Celui-ci a répondu immédiatement. Ces mêmes militants forment actuellement les cadres des maquis.

— Que pouvez-vous me déclarer à propos des « règlements de compte » qui opposent certains maquis de Kabylie ?

— Ces luttes entre groupes armés n'ont existé qu'en Kabylie où une lutte d'influence a vu le jour. Ces attaques sont le fait de certains dirigeants qui portent une grave responsabilité en créant des divisions dans les rangs de la résistance.

— L'Armée de Libération représentant une force très importante cela m'amène à vous poser la question qui intéresse le plus l'opinion métropolitaine :

« En cas de négociation, dans quelles conditions l'Armée de Libération accepterait-elle une trêve — ou un cessez-le-feu — ? Quelle pourrait être l'autorité algérienne qualifiée pour faire connaître les conditions de l'Armée de Libération et garantir au nom de cette dernière le respect de la trêve ?

— Le cessez-le-feu nécessaire à la consultation du peuple algérien ne sera accepté par l'A.L.N. qu'après une déclaration du gouvernement français admettant le droit du peuple algérien à disposer de lui-même, la libération de Messali Hadj et de tous les détenus politiques.

La seule autorité algérienne dont la voix serait entendue des combattants de l'Armée de Libération Nationale lorsqu'elle nous dirait de cesser le feu, car les garanties formelles du respect de cette trêve seraient données, est celle de notre chef national Messali Hadj.

Les négociations s'ouvriront avec tous les représentants du peuple algérien issus des élections qui auront lieu aussitôt après le cessez-le-feu.

— Mais par ailleurs, pour ce cessez-le-feu, comment faudra-t-il alors procéder avec le Front ?

— Dans les conversations préliminaires au cessez-le-feu, nous ne jetons l'exclusive sur personne.

— Pensez-vous qu'en fait, une solution et un processus identiques à ceux adoptés et suivis pour le Maroc seraient possibles ?

— Nous pensons que la solution doit être la même, mais le processus différent du fait de l'existence au Maroc du Sultan détenteur de la souveraineté marocaine.

Pour l'Algérie, nous estimons que seule une CONSTITUANTE ALGERIENNE SOUVERAINE élue par tout le peuple algérien sans aucune distinction sera qualifiée pour désigner un gouvernement algérien.

Cette solution a été la plateforme du Mouvement National Algérien depuis sa création il y a plus de 30 ans.

— J'ai été frappée au cours de mes contacts, tant avec les combattants de l'Armée de Libération, qu'avec la population de l'intérêt qui est porté à S. M. le Sultan Mohammed V et à l'indépendance du Maroc. Pensez-vous qu'en conséquence une médiation du Sultan pourrait être de nature à faciliter une solution ?

— Il est certain que S. M. Mohammed V jouit en Algérie d'un prestige immense vu les souffrances qu'il a endurées pour l'indépendance de son pays. Il est en outre une autorité religieuse. Nous pensons que sa médiation contribuerait à hâter la solution de notre problème national.

— Permettez-moi encore ces deux questions :

— Si des négociations aboutissent à cette reconnaissance de l'Etat Algérien que vous souhaitez, quel statut et quelle place auraient les Français d'Algérie dans cet Etat ?

— Une fois l'Etat algérien reconnu, les Algériens d'origine européenne seront considérés comme citoyens algériens au même titre que les autres. De toutes façons, ils auront la liberté de décider de leur sort.

Nous sommes certains que la plupart des Français se familiariseront très vite avec la nationalité algérienne. Une coopération franche et loyale sur pied d'égalité s'établira immédiatement...

— Et enfin, dans le cas contraire, c'est-à-dire si des négociations n'étaient pas envisagées, qu'en sera-t-il de la suite de la guerre d'Algérie ?

— Le peuple algérien est décidé à lutter et luttera jusqu'à la victoire. D'ailleurs son histoire depuis la conquête est une suite ininterrompue de luttes pour sa libération. Malgré les répressions sanglantes qu'il a subies, il ne s'est jamais soumis au régime colonial qui lui est imposé. La paix et le calme nécessaires au déroulement d'élections libres ne pourront jamais être établis par la force. Quant à nous, combattants de l'A.L.N., il ne saurait être question de cesser le combat, bien au contraire, nous lutterons jusqu'à la victoire de notre juste cause.